

/ RÉFORME DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL

juillet 2013

POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS STATUTAIRES (INFIRMIÈR(E)S EN SANTÉ AU TRAVAIL ET ASSISTANT(E)S EN SANTÉ AU TRAVAIL), LA RÉFORME DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL ISSUE DE LA LOI DU 20 JUILLET 2011 A DÈS À PRÉSENT DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES QUANT AU CONTENU DU MÉTIER ET SUR LA MANIÈRE DE RÉALISER LES ACTIVITÉS.



La pénurie organisée de médecins implique de faire évoluer les Services de Santé au Travail (SST) ainsi que les emplois. Elle a aussi pour effet une hausse du niveau d'exigence et de responsabilité pour les infirmier(e)s et assistant(e)s. Dans le même temps, nous constatons une baisse des moyens humains disponibles.

Les personnels des SST ne doivent pas payer cette réforme par une dégradation de leur santé, de leur reconnaissance et de leurs conditions de travail.

C'est pour cela que pour FO, il faut :

- Arrêter d'organiser encore plus de pénurie de médecins, notamment en retardant sciemment les embauches, ce qui met en difficulté les équipes actuelles.
- Définir des cursus de formation visibles et connus de tous permettant une évolution de carrière digne et acceptable.
- Ouvrir l'accès au collège-cadres pour les infirmiers et infirmières en santé au travail en lien avec des critères de compétences techniques (diplômes, titre, spécialité, compétence acquise par l'expérience, expertise...), en plus de la filière encadrement.
- Prendre en compte les diplômes et l'expérience des personnels actuels.
- Garantir de manière pérenne les SST autonomes dans les IEG.
- Avoir une politique cohérente au sein de la Branche quant à la question de la responsabilité civile de chacun et chacune.

FO Énergie et Mines portera les légitimes aspirations, besoins et revendications des personnels des Services de Santé au Travail pour une médecine du travail efficace. Le deuxième semestre 2013 doit permettre de travailler sur le sujet. Les personnels et FO sont prêts.